

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 juin 2026

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub du Valois s'est réuni le mercredi 03 juin 2026 à 18h00 dans les locaux de l'association, aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Roland Maguer.

Sur un total de 11 administrateurs :

- **Administrateurs présents** : (8)

- | | |
|---|---|
| ✓ Stéphane Basset (<i>Secrétaire adjoint</i>) | ✓ Véronique Dugour (<i>Trésorière adjointe</i>) |
| ✓ Pascal Chagnon | ✓ Martine Gay |
| ✓ Régis Corbeau (<i>Vice-président</i>) | ✓ Roland Maguer (<i>Président</i>) |
| ✓ Cyril Dautriche (<i>Secrétaire adjoint</i>) | ✓ Christophe Rouvière |

- **Administrateurs représentés** : (3)

- ✓ Didier Bober (*Vice-président, ayant donné son pouvoir à Cyril Dautriche*)
- ✓ Daniel Cofflard (*Trésorier général, ayant donné son pouvoir à Pascal Chagnon*)
- ✓ Nicolas Pinhas (*Secrétaire général, ayant donné son pouvoir à Stéphane Basset*)

- **Invité au CA** :

- ✓ Didier Priolet (de 18h15 à 18h50)

Ordre du jour du CA

1. Points divers :

- Projet d'activité de vol en patrouille
- Point sur la modification du code APE de l'association
- Convention en cours avec l'ANCV
- Organisation logistique de l'AGO
- Organisation d'une JPO à la rentrée (anniversaire des 80 ans)
- Achat de nouveaux casques pour les vols découverte et l'instruction initiale
- Installation de caméras de sécurité pour le local du club
- Point sur les boîtes à clé connectées pour les clés avions
- Approbation de deux nouveaux instructeurs
- Point travaux de peinture de marquages au sol dans le hangar avions
- Procédure de suivi de l'aptitude des pilotes vol découverte
- Activité élevée du VB
- Renouvellement de l'AOT pour la SCAP
- Convention BIA

2. Questions diverses

3. Conclusion du CA

Avec un total de 11 votants (dont 8 présents et 3 représenté) sur un total de 11 administrateurs, le quorum est atteint et la séance débute à 18h15.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les absents.

1. Points divers :

- Projet d'activité de vol en patrouille

Ancien pilote de Chasse dans l'Armée de l'Air et membre de la section Vol Moteur du CSA, Didier Priolet propose la remise en place d'une activité de vol en patrouille au sein de l'aéroclub. Une telle activité existait au temps où le club était basé à Creil, alors assurée par des instructeurs anciens pilotes militaires et membres de la Patrouille de France.

Il présente aux membres du CA le contenu de son projet, pour lequel au moins deux instructeurs FI du club devront être formés à la pratique spécifique du vol en patrouille serrée, comprenant l'ensemble des contraintes et risques associés.

Les pilotes du club pourront ainsi découvrir et être formés au vol en patrouille en tant qu'avion leader ou en tant qu'aillier.

Un cadre strict sera à mettre en place. Les vols ne se feront qu'avec un maximum de deux avions.

L'atelier de maintenance sera consulté pour connaître les répercussions possibles au niveau maintenance en lien avec les éventuelles fatigues cellule et moteur associées à ce type de vol.

L'assureur des avions de l'aéroclub sera informé, ainsi que la DGAC.

Didier Priolet préparera notamment une série de questions qui seront retransmises par le RP à la DGAC via la messagerie *Meteor*.

Un sondage sera proposé aux membres de l'aéroclub pour connaître le volume de pilotes intéressés.

Didier Priolet quitte le CA à l'issue de sa présentation.

- Point sur la modification du code APE de l'association

Le vice-président Régis Corbeau informe le CA qu'il a fait changer auprès de l'INSEE le Code APE (Activité Principale Exercée) de l'association : notre code est ainsi passé de « 8553Z - Enseignement de la conduite » (en lien avec l'activité de formation au pilotage), à « 9312Z - Activités de clubs de sports ».

Ceci permettra à notre association de se faire conventionner par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) afin de pouvoir encaisser leurs chèques- vacances.

- Convention en cours avec l'ANCV

Comme évoqué au point précédent, une convention est en cours d'établissement entre l'aéroclub et l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

Les chèques-vacances pourront alors être encaissés par l'aéroclub pour tout règlement concernant les vols de découverte, vols et stages d'initiation, et l'approvisionnement de son compte pilote par les membres du club pouvant disposer de ce moyen de paiement.

Les frais de 2,5% pris par l'ANCV sur tout montant à créditer seront à la charge de l'intéressé.

Des premiers tests sont en cours pour valider le système d'encaissement des chèques-vacances ANCV en version uniquement digitale (*ANCV Connect*).

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité l'usage des chèques-vacances de l'ANCV en version dématérialisée, mais pas en version papier.

- Organisation logistique de l'AGO

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires débiteront à 16h00.

Auparavant, les membres de l'aéroclub seront invités à venir participer le matin à quelques travaux de nettoyage des locaux et des avions.

Un barbecue sera organisé de 12h00 à 14h30. Il comptera pour le repas mensuel du mois de juin.

Comme indiqué dans le mail de convocation aux AGO et AGE, seules les réponses réalisées par mail pourront être prises en compte. Celles indiquées dans tout autre moyen d'échange, tel que le fil de discussions *WhatsApp*, ne pourront être retenues.

- Organisation d'une JPO à la rentrée (anniversaire des 80 ans)

Créé en 1945 sur la base aérienne de Creil, l'aéroclub fête cette année ses 80 ans.

Associée à cet événement, la Journée Portes Ouvertes (JPO) de l'aéroclub envisagée initialement en mai (date de l'opération nationale des JPO des aéroclubs FFA), puis en juin, est finalement reportée à la rentrée prochaine pour permettre d'être convenablement organisée.

La date retenue en CA est : le **dimanche 04 octobre 2026**.

Seront notamment invités les responsables de la SCAP, ARM, élus locaux et Conseil Général, et CRA FFA nous soutenant, ainsi que les anciens membres de l'association ayant permis le développement de notre association.

- Achat de nouveaux casques pour les vols découverte et l'instruction

Seulement deux casques sont actuellement fonctionnels sur le lot en dotation au club et pouvant être prêtés aux passagers de vols découvertes et d'initiation, ainsi qu'aux élèves en début d'instruction.

Le besoin serait de pouvoir disposer d'au moins un total de 4 casques.

Ces casques n'ont pas pour but d'être empruntés par les pilotes brevetés de l'aéroclub pour eux-mêmes et leurs passagers.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité l'achat de 2 nouveaux casques réservés aux vols découverte et à l'instruction.

- Installation de caméras de sécurité pour le local du club

Suite à un événement récent de vol survenu à proximité du local, dont l'auteur du méfait a pu être observé sur les vidéos du club voisin ACRM, il a été démontré qu'une installation de vidéo protection paraissait dorénavant nécessaire pour nos locaux.

Il est proposé d'installer une caméra à l'intérieur du club house ainsi qu'une seconde à l'extérieur. Le montant pourrait s'élever à environ 350 euros pour une installation de 2 caméras 4K avec enregistrement et gestion à distance.

Un panneau annonçant l'usage de la vidéo protection sera affiché à l'entrée du local.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité l'installation d'un système de vidéo protection composé de deux caméras à l'intérieur et extérieur du local.

Un rajout sera à faire dans le Règlement intérieur de l'association sur ce point.

- Point sur les boîtes à clé connectées pour les clés avions

En vue d'assurer une traçabilité de la prise en compte des clés des avions, un système de boîtes à clés digitales avec ouverture par code est en cours d'installation.

Cela permettra également de répondre à un besoin de sécurisation des clés de nos avions identifié lors d'un précédent audit de la DGAC.

Plusieurs fournisseurs ont été étudiés, permettant d'identifier le meilleur modèle à employer.

Sur les 3 boîtes achetées, un seul modèle se révèle performant. Un échange sera fait pour l'une des deux autres afin de correspondre à la première, et une nouvelle sera nécessaire pour compléter le lot de 3 boîtes identiques nécessaires.

Le montant pourrait s'élever à environ 50-100 euros pour cette troisième boîte digitale.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité l'achat d'une troisième boîte à clés digitale correspondant au premier modèle retenu.

- Approbation de deux nouveaux instructeurs

Le RP propose l'arrivée de deux nouveaux instructeurs FI au sein de notre aéroclub :

- Jean-François Amathieu : cadre d'exploitation à Air France et pilote privé instructeur FI, il est également instructeur à l'ACRM et à l'aéroclub de Compiègne-Margny. Il sera en particulier disponible en « horaires décalés » ;
- Philippe Thomas : pilote de ligne (CDB sur A220 à Air France) et instructeur FI, il provient de l'aéroclub Air France.

Avec actuellement un nombre important d'élèves (37 sur un total de 103 membres au club), les 5 instructeurs du club ont fort à faire. Les deux nouveaux instructeurs seront les bienvenus.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent à l'unanimité l'intégration à l'aéroclub des deux nouveaux instructeurs FI : Jean-François Amathieu et Philippe Thomas.

- Point travaux de peinture de marquages au sol dans le hangar avions

Un groupe de bénévoles s'est créé autour de Grégory Trifi pour réaliser des travaux de peinture au sol dans le hangar *Paindavoine*.

Seront réalisés les marquages suivants :

- Limites d'ouverture des portes permettant à nos avions de sortir sans empiéter sur l'ouverture du côté ACRM (ce dernier a déjà fait de même de son côté pour ne pas nous gêner) ;
- Ligne axiale pour la sortie/entrée des avions ;
- Emplacements de stationnement de nos avions.

- Procédure de suivi de l'aptitude des pilotes vol découverte

Un récent audit DGAC réalisé à Lognes dans un autre aéroclub que le nôtre a entraîné la perte de son autorisation de vol découverte. Nous allons récupérer les résultats de cet audit afin de vérifier notre process et éventuellement l'améliorer pour éviter la sanction quand nous serons audités.

Rappel des critères aux pilotes autorisés vols découverte :

- 3 décollages et atterrissages sur type (DR400) dans les 90 jours ;
- Pour les pilotes LAPL ou PPL :
 - o 25 heures de vol sur la classe (SEP(T)) dans les 12 mois ;
 - o 200 hdv sur la classe (SEP(T)) après obtention de la licence utilisée ;
 - o 12 hdv sur la classe et le type d'avion (DR400) dans les 12 mois.

La vérification est possible habituellement à partir d'*Openflyers*, si les pilotes ne volent qu'au sein de l'aéroclub. Mais cela n'est pas toujours le cas, et les informations alors non connues des responsables du club amenés à répartir les vols de découverte aux pilotes habilités.

Les conditions pour être déclaré apte au vol découverte au sein de notre aéroclub sont rappelées dans le Règlement intérieur.

- Activité élevée du VB

Le DR400/120 F-GOVV a réalisé 252 heures de vol durant les 5 premiers mois de l'année 2026, sur un total de 500 heures pour les 3 avions.

Cette activité importante du VB impacte les cycles de maintenance permettant habituellement la synchronisation des tâches normales (50-100-500h) et les visites calendaires (2-5 ans).

Afin de développer l'utilisation des deux autres DR400 du club et limiter l'utilisation du VB en dehors du cadre de l'instruction, le RP propose que sa location ne soit dorénavant possible que si les deux autres sont déjà pris.

Une seconde proposition concerne le « pack 10h » (réduction de -10% pour un total de 10h de vol réalisées en maximum 4 mois), réservée initialement au murissement des pilotes brevetés, ne soit plus utilisable avec le VB.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent à l'unanimité la limitation de location du DR400 F-GOVV aux pilotes brevetés à la seule condition que les deux autres DR400 soient déjà bloqués sur *Openflyers*.

Un rajout sera à faire dans le Règlement intérieur de l'association sur ce point.

- Renouvellement de l'AOT pour la SCAP

Le président informe le CA que la SCAP a été renouvelée en mai dernier pour la gestion de l'aérodrome du Plessis-Belleville. L'AOT concerné est d'une durée de 18 mois et sera valide jusqu'au 31 décembre 2027.

- Convention BIA

Le RP détaille le contenu du pack BIA qui pourrait être proposé par l'aéroclub à compter de la rentrée en septembre-octobre 2026 aux jeunes intéressés pour une formation en « candidat libre » :

- une « convention BIA » sera établie par l'aéroclub avec chaque jeune ;
- le jeune élève BIA aura le statut de « membre associé » (nouveaux Statuts proposés prochainement) ;
- le pack d'un montant de 250 euros comprendra :
 - o un droit d'entrée à l'association ;
 - o une licence « FFA jeunes ailes » ;
 - o une inscription à la plateforme *Aérogigli* pour la formation théorique BIA d'une durée de 6 mois ;
 - o 55 minutes de vol en place avant ;
 - o la participation à plusieurs sorties et visites sur le thème de l'aéronautique.

2. Questions diverses

- Participation de l'aéroclub aux forums des associations à la rentrée :

Le président propose que l'aéroclub participe aux forums des associations des villes avoisinantes fournissant un soutien à l'aéroclub ou constituant un potentiel intéressant en matière de possibles nouveaux adhérents :

- Le forum des associations au Plessis-Belleville : le vice-président Régis Corbeau propose d'être le responsable d'équipe ;

- Le forum des associations à Saint-Witz : le président propose d'être le responsable d'équipe ;
- Le forum des associations de Senlis : le secrétaire adjoint et RP Stéphane Basset propose d'être le responsable d'équipe.

Les calendriers de tenue des différents forums ne sont pas encore connus.

- Installation d'horamètres dans les avions de l'aéroclub :

Suite à la campagne de relevés réalisée de mars à mai 2026 sur l'horamètre digital installé dans le DR400/140B F-GYLC (déclenchement programmé à la vitesse de 30 km/h pour correspondre au décollage), le président indique que les valeurs relevées additionnées d'un forfait de 9 minutes pour l'ensemble des roulages correspondent avec les temps de vol renseignés par les pilotes sur le carnet de route et *Openflyers*.

La procédure d'utilisation de ces horamètres sera détaillées prochainement. L'utilisation d'un temps de vol à la minute près, et non plus par bloc de 5 minutes comme actuellement, sera instaurée : elle comprendra la durée indiquée par l'horamètre + un forfait de 9 minutes de roulages. Le Règlement intérieur de l'association sera à modifier sur ce point.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent à l'unanimité l'achat de deux autres horamètres digitaux pour être installés dans les deux autres avions DR400 F-GOVB et F-GTZZ.

- Agenda à venir :

- Date du prochain CA : le **samedi 20 juin à 11h00** à l'aéroclub, afin de valider les éléments soumis l'après-midi même à l'AGO et l'AGE.
- Date de l'AGO et AGE : le **samedi 20 juin à 16h00** à l'aéroclub.
- Date de la JPO/anniversaire 80 ans de l'aéroclub : le **dimanche 04 octobre 2026**.

3. Conclusion du CA :

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance est levée à 21h00.

Cyril DAUTRICHE
Secrétaire adjoint



Roland MAGUER
Président

